
FILIERE THON

Sommaire

FILIERE THON	1
SOMMAIRE	1
FILIERE THON	2
1. DESCRIPTION DE LA FILIÈRE	2
1.1. Le milieu naturel	2
1.2. Les techniques et les produits	2
1.3. Les acteurs	3
1.4. Les structures et modes d'organisation	4
<i>1.4.1. Structure de production</i>	<i>4</i>
<i>1.4.2. Structures d'appui</i>	<i>4</i>
<i>1.4.3. Structures de commercialisation</i>	<i>4</i>
<i>1.4.4. Structure de gestion</i>	<i>5</i>
1.5. L'économie globale de la filière	5
2. ANALYSE DE LA PROBLÉMATIQUE	6
2.1. Analyse externe	6
2.2. Analyse interne	6
3. POLITIQUE	7
3.1. Enoncé de la politique	7
3.2. Objectifs	7
3.3. Stratégies	7
3.4. Grands axes d'actions	7
ANNEXES	9
Références	9
Petit Glossaire	9

FILIERE THON

1. DESCRIPTION DE LA FILIÈRE

1.1. Le milieu naturel

Les thons¹ et les espèces associées² sont une des ressources halieutiques les plus importantes de l'Océan Indien. Ce sont des grands migrateurs qui se déplacent sur de grandes distances, ignorant les frontières des Zones Economiques Exclusives et des mers internationales, à la recherche de poissons-proies et de températures qui leur conviennent. Des quantités relativement importantes de ces poissons, estimées à 52.000 tonnes/an³, passent, au cours de leur migration, dans les eaux malgaches. Ils sont pêchés à Madagascar, pour l'essentiel, dans les eaux du nord et celles du canal de Mozambique, hors de la mer territoriale de 12 milles nautiques, notamment pendant la période allant de décembre à juin.

1.2. Les techniques et les produits

Les thons dits « majeurs », qualifiés d'océaniques, sont des espèces rencontrées au large et qui sont capturées essentiellement par la pêche industrielle, tandis que les thons dits « mineurs » et certaines espèces associées, plutôt néritiques, sont ciblées par la petite pêche côtière et les « poissons porte-épée », comme les espadons, voiliers et marlins, eux, intéressent la pêche sportive.

La pêche industrielle à la senne consiste à encercler un banc de thons, à l'aide d'un grand filet (1.500 m de long sur 200 à 300 m de chute) que l'on ferme par le fond et que l'on fait remonter, par la suite, à bord du bateau, appelé senneur (50 à 60 m⁴, 1 000 tonnes de jauge brute (TJB), 3.000CV, 1.000 tonnes de capacité de cales, certains dotés d'un hélicoptère pour aider à la recherche des bancs de thons). Une marée peut durer jusqu'à 50 jours. Les captures congelées et conservées dans des saumures sont transbordées à bord d'un bateau cargo pour être livrées dans un port étranger ou débarquées à Antsiranana pour être traitées dans la conserverie de Pêche et Froid Océan Indien.

La pêche industrielle à la palangre, un engin composé d'une ligne mère pouvant atteindre 180 km de long et de plusieurs lignes secondaires auxquelles sont attachés plusieurs milliers d'hameçons, pêchent les thons jusqu'à 200 m de profondeur. Deux types de bateaux travaillent dans les eaux malgaches : (i) le palangrier transocéanique traditionnel ou germonier, de 350 TJB, avec une autonomie de 120 jours et qui conserve ses captures à -20°C dans des cales pouvant accueillir 250 tonnes de thons et (ii) le palangrier-sashimi, de 700 à

¹ Thons majeurs : albacore, listao, patudo, germon. Thons mineurs : thon mignon, thonine, auxides

² Espadon, voilier, marlins et thazards.

³ ANDRIANAIVOJAONA et al., 1992.

⁴ Pouvant dépasser 80m de long.

800 TJB, avec une autonomie de 7 mois et une capacité de stockage de 400 tonnes, congelant ses captures à -60°C .

La pêche traditionnelle piroguière, utilisant des lignes à main, capture le plus souvent des espèces associées au thon vendues frais sur le marché local.

Les thoniers industriels ont besoin de plusieurs services générant des activités connexes à terre, à savoir : l'approvisionnement en vivres, carburant et sels pour la saumure, le transfert d'équipages, les opérations de débarquement des produits, la réparation et l'entretien des bateaux et des engins de pêche, la restauration et les loisirs à terre pour les membres d'équipage.

1.3. Les acteurs

Presque tous les pêcheurs traditionnels travaillant avec des lignes à main ciblent les espèces assimilées au thon, lorsque c'est la saison. A Toliara, chez les Vezo, est considéré comme pêcheur habile celui qui a pêché le plus de thons dans le village. Les captures de thons et espèces assimilées sont insignifiantes par rapport aux mises à terre globales de la pêche traditionnelle.

La totalité des bateaux industriels travaillant dans les eaux malgaches sont des thoniers étrangers munis d'une licence obtenue contre paiement de redevances. En 2003, l'Union Européenne a été autorisée à faire entrer 40 senneurs et 40 palangriers dans les eaux malgaches. Des armateurs asiatiques ont aussi acheté, pour la même année, 23 licences pour des palangriers. En moyenne les thoniers industriels embarquent 20 à 25 membres d'équipage. Selon les accords passés avec les armateurs, chaque bateau doit prendre 2 marins nationaux et l'ensemble de la flotte des observateurs dont le nombre est fixé à au moins 30% de l'effectif total des bateaux. Il n'existe aucune pêche industrielle aux thons effectuée par des bateaux malgaches car les coûts d'investissements et de fonctionnement des thoniers sont très importants, l'exploitation de ces grands bateaux nécessitant une expérience éprouvée tant sur le plan technique que sur le plan gestion. Les thons pêchés par des armateurs fortement subventionnés sont difficiles à concurrencer sur le marché.

L'unique conserverie d'Antsiranana achète, en moyenne, 35 000 tonnes de thons/an et emploie une centaine de personnes. Elle jouit du régime des entreprises franches.

Une quinzaine d'opérateurs offre les services recherchés par les thoniers¹ : l'Arrondissement maritime pour l'utilisation du port (droits de port et droit de stationnement), la Société Malgache de l'Océan Indien pour le pilotage et le lamanage, la Compagnie Malgache de Manutention pour les opérations de manutention des marchandises (comme les thons, le sel, l'eau) avec 30 à 33 personnes/senneur, la Compagnie Salinière de Madagascar pour

¹ Informations de 1994, nécessitant une mise à jour et des compléments (emplois, chiffres d'affaires tirés des thoniers).

l'approvisionnement en sel. Compte tenu du prix non compétitif du carburant à Madagascar, les thoniers préfèrent s'en approvisionner ailleurs.

Une trentaine d'agents de l'administration sont impliqués dans la gestion de l'exploitation des thonidés (suivi de l'application des accords, délivrance des licences, contrôle et surveillance, suivi statistique).

1.4. Les structures et modes d'organisation

1.4.1. Structure de production

L'Union Européenne représente les armateurs français et espagnols à la pêche aux thons pour ce qui concerne l'accord de pêche passé avec le gouvernement malgache. C'est elle qui s'occupe de la répartition des licences octroyées entre ces armateurs. Elle subventionne ces derniers en payant les contreparties financières de l'accord. Elle assure le suivi du paiement de la part des armateurs ainsi que de l'application de l'accord en général.

Certains armateurs asiatiques de palangriers passent directement des accords avec le gouvernement malgache. D'autres, comme le Japan Tuna, forment une association pour négocier, signer les accords de pêche et les représenter auprès du gouvernement malgache pour l'application desdits accords.

1.4.2. Structures d'appui

Afin de pouvoir mieux coordonner et rationaliser leurs activités, AUXIMAD (consignataire des armateurs étrangers), la SECREN (réparation des bateaux), LA SALINE (approvisionnement en sel) se sont associés pour former le Groupement Inter-professionnel pour le Développement des Activités Thonières (GIDAT).

1.4.3. Structures de commercialisation

La petite quantité produite par les pêcheurs traditionnels est livrée sur le marché local, en frais, à travers des mareyeurs qui livrent directement à des détaillants. Une partie est stockée congelée par des collecteurs afin d'être vendue, en gros, aux poissonneries des grands centres de consommation.

Pour la branche industrielle, les thons capturés sont commercialisés sous quatre formes distinctes sur le plan mondial : 10% sont vendus frais et réfrigérés, 15% sont congelés, généralement à sec, pour le sashimi¹, 60 à 65% sont congelés en saumure à -20°C pour approvisionner les conserveries et 10 à 15% sont destinés à la production de thon salé-séché ou fumé.

La conserverie de PFOI (Pêche et Froid Océan Indien), à Antsiranana, achète ses matières premières (thons congelés entiers) auprès des senneurs français et espagnols qui travaillent dans la région. Cela lui permet de bénéficier de l'exonération de la taxe douanière de 20% sur

¹ Terme japonais désignant le thon consommé cru.

le marché européen pour ses conserves de thon. Les excédents de captures des senneurs, non absorbés par les conserveries de Maurice, Madagascar et des Seychelles sont expédiés vers les conserveries européennes, essentiellement, après leur transbordement à Victoria, Antsiranana ou Mombasa. Les captures des palangriers sont transbordées soit en pleine mer, soit au port de Colombo, Mombasa, Port-Louis, Durban, Victoria ou de Pointe des Galets. Elles sont, ensuite acheminées au Japon, pour le thon destiné pour le sashimi, et les autres aux conserveries américaines, européennes et asiatiques.

1.4.4. Structure de gestion

La gestion de l'exploitation des thons dans les eaux malgaches implique plusieurs structures relevant de la tutelle du MAEP. Le Service de la pêche industrielle de la Direction de la Pêche assure le suivi de l'application des accords et la délivrance des licences (1 agent). Le Centre de Surveillance des Pêches s'occupe du suivi satellitaire (1 agent), du contrôle en mer (équipage du bateau), et de l'envoi d'observateurs à bord des thoniers. L'Unité Statistique Thonière d'Antsiranana (10 agents) est chargée de collecter les données statistiques sur les activités thonières à Antsiranana. Madagascar est membre de la Commission Thonière de l'Océan Indien qui est une structure régionale qui vise une meilleure connaissance des ressources thonières de cet océan afin d'en assurer une exploitation rationnelle.

1.5. L'économie globale de la filière

Les redevances sur les licences versées dans la caisse de l'Etat ainsi que les compensations financières affectées à la réalisation de différents projets (accord avec l'Union Européenne) s'élevaient, pour 2001, à 944 000 euros pour les thoniers européens et à 1 016 000 US\$ pour les armateurs asiatiques. En 2003, ces montants étaient respectivement de 118 600 euros et 83 000 US\$.

Quant aux retombées économiques et sociales des activités de la conserverie ainsi que des différentes sociétés offrant leurs services aux thoniers, on ne dispose que des données recueillies en 1994 :

- les chiffres d'affaires de tous les opérateurs d'Antsiranana impliqués dans les activités connexes à la pêche se situaient autour de 39,9 millions de dollars E.U., dont la quasi totalité en devises étrangères et dont deux tiers étaient réalisés par la conserverie ;
- 10,1 millions de dollars de ce montant étaient restés au pays, le reste étant dépensé pour l'achat de thons (conserverie), de marchandises diverses et de pièces détachées ;
- les services offerts aux thoniers et le traitement à terre d'une partie de leurs captures apportaient dix fois plus de devises nettes que les redevances et autres compensations financières sur les accords de pêche ;
- la valeur ajoutée nationale s'élevait à près de 8,5 millions de dollars E.U. dont 5,5 millions (64%) créés par les services offerts par les opérateurs locaux aux thoniers ;
- le nombre total d'emplois locaux créés par la filière thonière était de 1 962, dont 61,5% offerts par les opérateurs prestataires de services auprès des thoniers .

Le nombre total de licences vendues par Madagascar était de 30 senneurs et 129 palangriers, en 2001, contre 33 senneurs et 27 palangriers en 2003. Malgré cette tendance à la baisse, les demandes de licences devraient, en principe, augmenter car le potentiel en thon de la région

ouest de l'océan Indien n'a pas diminué et les armateurs asiatiques ne pensent pas désarmer leurs bateaux ni leur faire changer de zone de pêche.

Au niveau international, le cours du thon, en 2003, variait entre 850 et 950 euros la tonne au niveau des conserveries européennes contre 800 à 900 euros pour les conserveries de la région.

2. ANALYSE DE LA PROBLÉMATIQUE

2.1. Analyse externe

Opportunités	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> • Tendances à la hausse de la demande du marché international. • • Armateurs étrangers voulant rester dans la région faute de zones de pêches meilleures. • 	<ul style="list-style-type: none"> • ZEE seychelloise, plus large, à plus forte potentialité en thon et à meilleur rendement, donc plus fréquentée. • • Concurrence des conserveries des Seychelles pour le marché. • • Concurrence de Port Louis, à Maurice, pour les services se rapportant aux transbordements, réparations navales, relâches, stockage des produits. •

2.2. Analyse interne

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Besoins de la conserverie d'Antsiranana non satisfaits. • • Existence de la SECREN et de LA SALINE. • • Le port d'Antsiranana réhabilité et agrandi, bien profond et abrité. • • Ville d'Antsiranana accueillante. 	<ul style="list-style-type: none"> • Limites exactes de la ZEE non matérialisées. • • Marins-pêcheurs malgaches non habitués aux conditions de travail très dures sur les palangriers limitant les possibilités de créer un armement malgache à la pêche thonière, les senneurs étant difficiles à rentabiliser sans subvention. • • Prix du carburant plus cher par rapport à ceux offerts dans les pays voisins et en offshore. • • Système statistique ne permettant pas de calculer les captures réelles. • • Inexistence de système clair et compétitif d'attribution de licences de pêche.

3. POLITIQUE

3.1. Enoncé de la politique

Il s'agit, pour le moment, de maximiser les profits tirés de la pêche étrangère aux thons.

Le plan directeur du secteur de la pêche et de l'aquaculture, pour la période 2004-2007, indique, par ailleurs, la nécessité de définir une politique d'exploitation des thons, avec une vision plus large et pour le long terme, au niveau national et régional. Pour ce faire, il faudra éclaircir le choix entre les types et le nombre de licences à octroyer (pour les senneurs ou les palangriers), les contreparties financières à exiger (simples redevances ou avec des compensations financières soutenant des projets de développement). Par ailleurs, il ne faut pas écarter la possibilité de création d'un armement local en pêche d'exportation. En outre, il faudrait analyser les retombées des investissements au niveau des services à offrir aux bateaux qui pourraient venir dans les ports malgaches (transbordement, réparation navale, avitaillement, relève d'équipages, etc.). La dimension régionale ne devrait pas être oubliée du fait que c'est une ressource partagée entre les pays de la sous-région. L'expérience de la gestion du thon dans la partie Sud du Pacifique pourrait être utile dans la formulation de la politique régionale pour le Sud Ouest de l'Océan Indien. Enfin, le plan directeur précise qu'il faudrait procéder par voie d'appel d'offres pour l'octroi des nouvelles licences, afin de stimuler la concurrence qui maximisera les redevances payées par les armateurs.

3.2. Objectifs

Les objectifs assignés à la filière thon sont, essentiellement, de :

- augmenter les apports en devises des thoniers étrangers ;
- développer les activités connexes locales ;
- augmenter le nombre d'emplois créés à terre.

3.3. Stratégies

Pour réaliser ces objectifs, les stratégies suivantes sont préconisées :

- maximiser les redevances et autres compensations financières payées par les pays ou armateurs étrangers en stimulant la concurrence avec un système basé sur les mécanismes du marché ;
- proposer et vendre aux thoniers étrangers, de passage dans les ports malgaches et dans la sous-région, des services attrayants et compétitifs (réparation navale, avitaillement, etc.) ;
- renforcer la surveillance et l'embarquement des observateurs à bord.

3.4. Grands axes d'actions

Le Plan Directeur 2004-2007 prévoit les axes d'actions suivants :

- harmonisation des dispositions des accords de pêche en vigueur ;
- définition d'un système d'octroi de licences de pêche aux thons par appel d'offres ;
- création d'un environnement économique, juridique et organisationnel favorable pour attirer les thoniers étrangers dans les ports malgaches ;
- adaptation des ports aux besoins de la filière.

Par ailleurs, la Direction de la Pêche et des Ressources Halieutiques compte renforcer le rôle de Madagascar au sein de la Commission Thonière de l'Océan Indien.

ANNEXES

Références

ANDRIANAIVOJAONA Ch. et al. Plan directeur 2004-2007 du secteur halieutique et aquacole à Madagascar. 2003.

ANDRIANAIVOJAONA Ch. et al.. Pêches et Aquaculture à Madagascar – Bilan Diagnostic. 1992.

CAYERE P., LE GALL J.. Le thon : Enjeux et stratégies pour l’Océan Indien. 1998.

KASPRZYK K., RALISON A.. Etude d’impacts des activités thonières industrielles sur l’économie des états-membres de la Commission de l’Océan Indien. 1996.

Petit Glossaire

Espèce océanique. Espèce rencontrée en haute mer.

Néritique. Vivant proche des côtes.

ZEE. Zone Economique Exclusive.